



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE 1% ARTISTIQUE – PROCEDURE ADAPTEE

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Université de la Réunion - Monsieur le Président de l'Université

Correspondant : Mission Patrimoniale - Campus du Moufia -15 avenue René Cassin – CS 92003

97744 Saint-Denis Cedex 9 - Tél. : 0262 93 87 05 – Fax : 0262 93 80 82

Adresse Internet : <http://www.univ-reunion.fr>

Principale (s) activité (s) du pouvoir adjudicateur : Education

Conducteur d'opération : **SODIAC** (Direction Construction et Mandats) - 50 Ter Quai Ouest – CS 81091 – 97404 SAINT DENIS CEDEX - Tél. : 0262 90 21 19

2 - Objet du marché : Création d'une œuvre au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction d'un grand amphithéâtre et de salles d'enseignement dans le campus du Tampon.

Lieu d'exécution du marché : Le Tampon – Ile de la Réunion.

3 - Caractéristiques principales :

Présentation de l'Université de La Réunion :

Actuellement répartie sur 3 sites distincts (Saint-Denis, le Tampon, Saint-Pierre), l'Université de La Réunion a connu depuis sa création un essor considérable ; La situation actuelle est de 103 000 m² de surface pour environ 12 000 étudiants. Si la majeure partie des étudiants se concentre sur le site de Saint-Denis, dans le Nord de l'île, les antennes délocalisées dans le sud, à Saint-Pierre et au Tampon, connaissent depuis leur création une forte croissance de leurs effectifs.

L'université de La Réunion en chiffres

*4 Unités de formation et de recherche :

- 1 Faculté de Droit et d'Economie
- 1 Faculté des Sciences et Technologies
- 1 Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- 1 Faculté des Sciences de l'Homme et de l'Environnement

*2 Instituts :

- 1 Institut d'Administration des entreprises (IAE)
- 1 Institut Universitaire de Technologie (IUT)

* 1 Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

* 27 Département

* 16 Laboratoire

*370 enseignants-chercheurs

*plus de 250 personnels administratifs, techniques et ouvriers de service

*5 Services Communs

* 15 Services Centraux

Présentation de la Ville du Tampon : (commune d'implantation du campus)

Avec plus de 70 000 habitants répartis sur 18 030 hectares, le Tampon est la quatrième commune de l'île en population et en superficie. Si elle n'a pas d'accès à la mer, elle bénéficie en revanche de tous les étages climatiques, de 400 à plus de 2 000 mètres d'altitude, et d'une très grande diversité de paysages et de micro-climats lui conférant un avantage certain en matière d'agriculture, d'élevage et de tourisme.

Située dans le Sud de la Réunion, la commune s'étale sur les pentes qui descendent de la Plaine des Cafres vers l'océan. Elle est encadrée au Nord-Ouest par le Bras de la Plaine et au Sud-Est par la Rivière des Remparts. L'étalement de la commune en altitude contribue à créer de nombreux climats favorables à la villégiature, au tourisme et à l'agriculture. Elle est d'ailleurs surnommée le « Grenier du Sud » pour ses nombreuses exploitations : canne à sucre, fruits, fleurs, élevage, maraîchage...

Par son climat tempéré, ses espaces fleuris et la convivialité de ses habitants, la Commune du Tampon est reconnue comme un endroit où il fait bon vivre.

Les jardins fleuris ainsi que les belles villas créoles attirent au Tampon de plus en plus de sudistes désirant y habiter pour avoir le privilège de bénéficier d'un climat agréable toute l'année.

L'habitat se répartit entre un centre-ville sans cesse en extension et une multitude de petits villages ou de hameaux, de moyenne campagne ou de haute montagne, dont la diversité est le meilleur atout. Avec les nouvelles facilités de déplacement, la commune est devenue centre résidentielle permanente.

La commune du Tampon avec ces équipements scolaires, théâtre, est aussi un centre culturel du Sud de l'île.

La ville est un passage obligé sur la route du volcan par la Plaine des Cafres, qui servit autrefois de refuge aux esclaves fugitifs venus de la côte.

Ville touristique réputée pour sa fraîcheur, Le Tampon offre aux nombreux résidents et estivants à la recherche de sensations, plusieurs possibilités de promenades exceptionnelles.

Présentation du campus du Tampon :

Présente depuis 1994 au Tampon, l'Université de La Réunion offre plusieurs opportunités d'études aux Réunionnais.

Elles se répartissent entre les diverses filières de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (SHE):

le département des Sciences des Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

le département des Sciences du Bâtiment et de l'Environnement (SBE)

le département d'Ecologie Terrestre (ET),

Les trois laboratoires de recherches correspondant sont également rattachés à l' UFR SHE

le département de Français Langue Etrangère (FLE). Le laboratoire d'appui est rattaché à l'ESPE.

sont également présent sur le campus, l'Unité de Formation et de Recherche Droit et Economie (UFR DE) :

le département de Droit

le département d'Economie

ainsi que l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

et le Service Universitaire de la Formation Permanente (SUIFP).

Outre son offre de formation, le campus du Tampon est à l'image de la ville qui l'accueille, convivial et arboré. Doté de nombreux espaces verts et piétonniers, ce campus à échelle humaine a su composer entre un développement nécessaire de ses infrastructures et un souci constant porté à la qualité architecturale et au cadre de vie de ses usagers.

Le site s'inscrit dans un cadre paysagé de qualité. Les bâtiments sont, dans l'ensemble, de faible hauteur (RDC + 1). Seules les constructions récentes (Bibliothèque et nouvelles salles d'enseignement, bâtiment T) maximisent la densité.

La densité d'occupation est faible. Les terrains de sport prennent une grande surface sur le campus. Quelques spécimens végétaux sont remarquables.

Présentation du grand amphithéâtre et des salles d'enseignement :

L'opération comprend un amphithéâtre de 500 places d'une surface utile de 850 m² environ et deux bâtiments en R+2 de salles d'enseignement d'une surface utile de 1 300 m² environ.

Les enjeux énergétiques actuels ont conduit à la réalisation d'un projet parfaitement intégré dans son environnement et en particulier sur le volet confort thermique et les principes de ventilation naturelle.

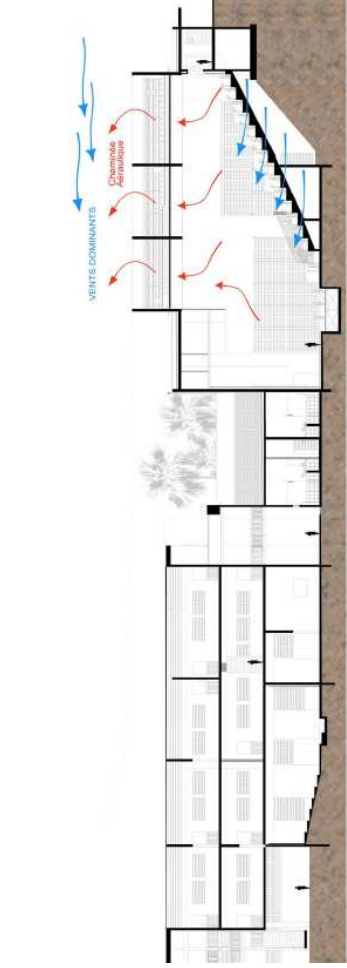
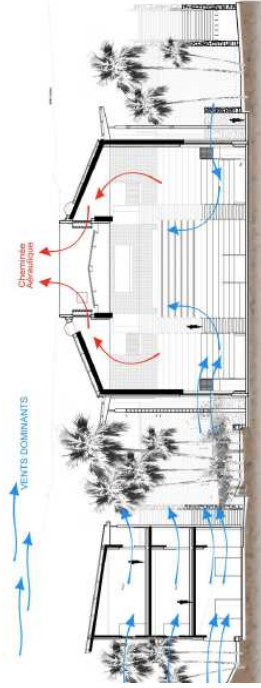
Ces trois bâtiments sont répartis autour d'une entrée réalisée par le hall d'accueil couvert et ouvert ventilé naturellement.

L'amphithéâtre est accessible par cette entrée au Rez-de-Chaussée et en partie haute au R+2 par le parvis desservant les amphithéâtres existants.

Les bâtiments d'enseignement sont desservis par des coursives, des escaliers à l'air libre et un ascenseur.

La planche de présentation du projet est jointe en annexe.

CONSTRUCTION D'UN GRAND AMPHITHÉÂTRE
ET DE SALLES D'ENSEIGNEMENT DANS LE CAMPUS DU TAMPON



Eléments relatifs au 1% :

Cette œuvre s'inscrit à la fois dans le cadre d'une commande publique importante et de qualité à l'Université de La Réunion, puisque de nombreuses œuvres sont déjà présentes sur les campus (Jaume Plensa, Kader Attia Saâdane Afif, Samantha Afxeindo, Jean-Claude Jolet ou René-Paul Savignan) mais aussi dans la volonté de promouvoir un projet d'innovation architecturale en matière de développement durable qui s'insère naturellement dans un campus agréable, respectueux de l'environnement et des espèces végétales qui ont été préservées au fil des années.

Le champ d'intervention est ouvert à l'ensemble des arts visuels sans limitation à un médium plutôt qu'à un autre.

L'œuvre proposée sera susceptible d'intégrer la dimension de la transmission des connaissances et du savoir propre à un établissement universitaire européen. L'artiste choisi pourra concevoir son œuvre en lien avec différents moyens possibles de diffusion du savoir, qu'ils soient concrets ou dématérialisés (langage, moyens numériques...)

Le lieu d'implantation concerne les abords de l'amphithéâtre avec ses zones de lieux de vie et de rencontres. Les implantations à l'intérieur de l'amphithéâtre sont fortement à proscrire.

4 – Procédure de passation du marché :

Type de procédure : procédure adaptée en procédure restreinte

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation pris en application de l'article 71 du code des marchés publics, et consolidé au 02 décembre 2012.

5 – Montant de l'enveloppe de l'opération du 1% artistique

L'enveloppe globale est de 44 100 Euros TTC.

Cette enveloppe comprend :

- les honoraires du ou des artiste(s) lauréat(s)
- les dépenses afférentes à la réalisation de la commande jusqu'à sa réception définitive (conception, réalisation, missions des bureaux d'études et contrôles, acheminement et installation de l'œuvre ainsi que les taxes afférentes, cession des droits patrimoniaux pour la maîtrise d'ouvrage)
- l'indemnité globale et forfaitaire allouée à chacun des deux artistes présélectionnés non-retenus, cette indemnité étant fixée à 1 500 Euros TTC par artiste.

Concernant l'indemnité allouée aux artistes non-retenus, le maître d'ouvrage, après avis du Comité artistique, peut décider de supprimer ou de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

-les frais de publicité

6 - Conditions de participation :

Modalités de sélection des candidatures :

La sélection se fera à l'examen des dossiers de candidatures sur les capacités techniques et financières, la sensibilité artistique au projet, les références.

Le nombre maximal de candidats qui seront admis à présenter une offre est de : **3**

Situation juridique – capacité économique et financière – références requises

Chaque candidat, ou équipe candidate remettra un dossier constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- 1) la DC1 et DC2, téléchargeables sur le site : <http://minefe.gouv.fr> (thèmes : Marchés Publics-Formulaire) ;
- 2) une garantie professionnelle (par exemple, attestation Maison des artistes ou n° de SIRET, ou équivalent étranger) ;

Et en deux exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique (CD, clef USB...) :

3) un dossier de candidature (documents présentés en français) qui comprendra :

- une lettre de motivation d'une page (police Times New Roman / taille 12 / une feuille recto / verso maximum) indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (indiquer alors si solidaire ou conjoint) ;

- pour les personnes morales, la liste de leurs membres qui seront en charge de la réalisation des prestations ;
- un curriculum vitae détaillant plus particulièrement l'activité récente (expositions, publications...) de l'artiste ou de chaque membre de l'équipe d'artistes et ses dernières réalisations ;
- un dossier artistique, (texte sur la démarche artistique, 5 visuels des œuvres significatives et, le cas échéant, celles réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées ou de 1%) ;
- A titre facultatif, les coordonnées d'un site internet, catalogue, cd... ;

Chaque artiste devra envoyer son dossier de manière complète, accompagné des pièces demandées, sous peine de voir sa candidature refusée.

7 – Critères d'attribution :

Le jugement des projets sera effectué selon la hiérarchie suivante :

- L'adéquation de la démarche artistique avec les présentes caractéristiques de la commande artistique ;
- La qualité de la réponse en terme de pérennité et de prise en compte de la sécurité et de la maintenance de l'œuvre ;
- La faisabilité technique dans le respect de la demande artistique, du cadre budgétaire et des délais demandés ;
- La prise en compte des contraintes d'accès par tout type de public (protection et accessibilité).

8 – Conditions de délai :

Date limite de réception des candidatures : 13 avril 2015 à 12H00 (heure locale)

9 – Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus:

SODIAC – Direction Construction et Mandats (adresse citée en 1)

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenues :

M. Jean-Pierre VUILLERMOZ – SODIAC, 50 Ter Quai Ouest – CS 81091 - 97404 SAINT-DENIS CEDEX

- Tél. : 0262 90 21 19 – Fax : 0262 90 92 00 - Email : jpvuillermoz@sodiad.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/ doivent être envoyés :

Uniquement par voie postale :

Les plis sont transmis à l'adresse suivante par lettre recommandée avec accusé de réception portant la mention « Commande artistique pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de la construction d'un Grand Amphithéâtre dans le campus du Tampon de l'Université de la Réunion. NE PAS OUVRIR »

M. le Président de l'Université

Direction des Finances et de la Comptabilité - Service des achats et marchés publics - bâtiment B - bureau B210

Bâtiment administration Centrale

Campus du Moufia - 15 avenue René Cassin – CS 92003

97744 Saint Denis Cedex 9

Tél. : 0262 93 80 54 - Email : marches@univ-reunion.fr

Les plis devront impérativement parvenir avant le 13 avril 2015 à 12H00 (Heure locale), cachet de la poste faisant foi, au service mentionné ci-dessus. A défaut, ils ne pourront être examinés et seront retournés à leur expéditeur.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis - 27 rue Félix Guyon - BP 2024 - 97488 ST DENIS CEDEX

Tél. : 0262 92 43 60 - Fax : 0262 92 43 62

Email : greffe.ta-saint-denis-de-la-reunion@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 mars 2015